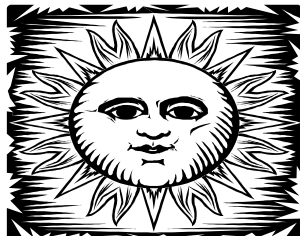


## A SUD



### LE SOLEIL BRILLE

## VIE AU TRAVAIL

**A**mi(e), collègue, méfie-toi de leur « vie au travail ».  
Souviens-toi de ceux qui, au travail, ont perdu naïvement leur vie à vouloir la gagner ou espérer trouver quoi que ce soit en vain (suicide, dépression, épuisement, maladie, divorce ...).

Choisis d'abord entre travailler pour vivre ou vivre pour travailler par plaisir.

La vie se résume t-elle au seul travail ?

Ils nous ont inventé la « vie au travail » mais étonnement ne parlent plus de conditions de travail ! ... à croire que tout aurait changé en devenant rose ?

Gare au travail 24/24 -7j/7 : télétravail, mail jour et nuit, remise de portables gratuits, connexion continue, disponibilité et corvéabilité permanentes...

A qui profite leur « vie au travail » ?

Le travail sera toujours du temps qu'on vient vendre à celui qui nous emploie en échange d'un salaire fixé. Ce n'est pas un chèque en blanc remis aux patrons, tant pis pour eux. Mais c'est justement pour ça qu'ils ont imaginé la Vie au travail : pour nous y enchaîner, tel est leur rêve ! tel est aussi le piège qui nous guette.

### A propos des suicides à La Poste

**DEHORS**

« Mon diagnostic, c'est qu'il y n'y a pas de malaise à La Poste, mais que certains postiers sont en difficulté quand se combinent, à l'occasion de situations de réorganisations, des échecs professionnels et des fragilités personnelles. Le taux de suicides, chez nous, est en fait inférieur au reste de la population. Ce que je pense, c'est trois choses. Un, nous sommes dans une société qui est en train de changer ses modes d'expression et de protestation. Deux, les corps intermédiaires que sont les syndicats sont en train, tendanciellement, de perdre la main. Trois, nous passons d'une expression revendicatrice sous des formes collectives, structurées, au fait divers par amalgame jouant sur l'émotion et la médiatisation. Ce sur quoi misent, en particulier, les gens de SUD, qui montent en épingle tel ou tel épisode strictement personnel »

Jean-Paul Bailly in « Ceux d'en Haut » de Hervé Hamon - Edition Seuil

## RAPPEL

**I**l y a quelques mois, une affiche a été envoyée dans les bureaux de l'Enseigne pour rappeler les règles en matière d'envoi des lettres recommandées. Elle indiquait précisément que l'adresse du destinataire **doit être indiquée sur la liasse lire et sur l'enveloppe.**

Visiblement, madame Bobin, DET de la plaque «Chargé-Amboise» semble totalement l'ignorer lorsqu'elle envoie des courriers recommandés.

Il faut dire qu'entre 2 entraves au droit syndical, quelques coups de pression (avec son pitbull Tr.....) sur le personnel, plusieurs sorties intempestives, madame Bobin semble s'émanciper de toutes les règles; une vraie rebelle la mère Bobin !

## Mesures d'âge pour les seniors = dehors!

**A**près les beaux discours de la direction nationale suite au grand dialogue on pouvait espérer que la pénibilité serait mieux prise en compte dans notre entreprise et particulièrement pour les + de 50 ans, mais on a pu constater à travers un exemple concret d'un collègue dans le cadre d'une des premières réorgs « post Grand Dialogue » (à Chinon), qu'on était loin des promesses. Ce collègue de 53 ans et 35 ans d'ancienneté a vu sa tournée transformée en sécable et donc il en a été éjecté, ce qui a provoqué en lui une grande souffrance, alors qu'il était déjà en difficulté en raison des exigences grandissantes de la boîte (cadences élevées pour tous, sécabilités inopinées, la double présentation, respect des procédures rappelées à coup de demandes d'explication et entretiens de la part de la hiérarchie) ce qui avait détérioré son moral et son physique ces derniers mois. Il attendait des suites du grand dialogue une prise en compte de son âge comme facteur de pénibilité et une reconnaissance par la boîte de sa participation à la bonne image que La Poste auprès du grand public grâce aux facteurs. Au lieu de cela on l'enlève de sa tournée et on l'invite à réfléchir à son départ en préretraite.

Notre représentant SUD au CHSCT est donc intervenu au niveau du CHSCT, puis de l'inspection du travail pour que la souffrance de notre collègue soit mieux prise en compte. Les solutions qu'on lui propose sont : une tournée plus proche du bureau ou un départ anticipé à la retraite par le biais du TPAS, une solution Poste pour quitter l'entreprise plus tôt ... avec une pension incomplète (à étudier au cas par cas avec votre responsable RH). Si vous souffrez de la pénibilité du travail vous pouvez partir avec une pension au rabais (et bon courage à ceux qui restent)

**A SUD** nous pensons que **c'est le travail tel qu'il est organisé qui aurait dû être changé** suite au mal-être qu'il a engendré pour nombre d'entre nous. On aurait aimé que la pression baisse sur les agents : diminution des cadences, augmentation du volant à 25%, remise en cause de la sécabilité (et excuses pour ce qu'on nous a fait subir !), organisations qui prennent en compte le travail réel, embauche de CDI pour le remplacement des départs en retraite et non la continuité des reprise d'emploi : 2,4 ici à Chinon !

Nous en faisons appel à vous, si vous voulez ne plus avoir à travailler en vous dépêchant sans cesse et se voir proposer une préretraite au rabais quand vous serez cuits, nous constatons que ce n'est pas par des (grands) dialogues (menés et maîtrisés par l'entreprise) que les choses changeront, mais par la mobilisation physique de tou-te-s.

« N'est-il pas évident que tous les gouvernements sont les empoisonneurs systématiques, les abêtisseurs intéressés des masses populaires ? » Michel Bakounine

## PLACE AUX BONIMENTEURS

L'article R.4624-16 du Code du travail stipule que « le salarié bénéficie d'exams périodiques, au moins tous les 24 mois, par le médecin du travail ».

Le rapport annuel 2012 de la médecine du travail Touraine-Berry, nous confirme, noir sur blanc, que tout cela reste du pipeau puisque cela lui est impossible de suivre régulièrement l'ensemble des agents, et que des priorités sont choisies....

L'accord « Qualité de Vie au Travail à la Poste » (signé par FO, CFDT, CFTC, CGC et UNSA) précise dans son paragraphe 2.4.1 qu'en 2013, ce sera chose faite.

Et nous, on vous re-dit que c'est du pipeau, et que cet accord, en la matière, ne servira à rien... Rendez-vous à la fin de l'année pour voir qui a raison !

## TÉ PAS POUR TOUT LE MONDE !

L'accord « Qualité de vie au travail à la Poste » prévoit, dans son article 2.1.5.1, que le Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS) est « ouvert pour toute l'année 2013 dans l'ensemble des services de La Poste ».

Donc, nous disent les syndicats signataires, c'est un progrès puisque tout le monde pourra désormais en bénéficier.

Eh bien c'est faux, puisque par décision n° 70 du 29 mars 2013 de la DELP Touraine Berry, sont exclus de ce dispositif : les agents de Joué Les Tours et les EAR de ce bureau, et les bureaux de Vierzon et Aubigny sur Nère, avec les EAR des bureaux concernés.

**Question :** A part user leurs stylos à force de signer tout et n'importe quoi, que font les syndicats signataires ?

## « DONNE MOI TA MAIN... ET PRENDS LA MIENNE ! »

Prenez un sous sol d'une DOTC ; disons que cette DOTC se situe du côté de la Touraine ; Prenez le particulièrement sanguin et autoritaire directeur de cette DOTC ; Prenez un (Ire?)-responsable syndical d'un syndicat très « réformiste » et imaginez ce que cela peut donner dans la calme noirceur de ce parking ?

Une bonne tape dans le dos, entre tutoiements et remarques amicales !

**Le grand concours SUD :** A quel syndicat appartient ce valeureux militant ? A la CFDT ou à FO ?

Un guide pratique gratuit à celle ou celui qui trouvera la bonne réponse !

A propos du petit peuple postal...

# DEHORS

« Contrairement aux salariés de la RATP qui ont des primes, des avantages, les postiers, eux, n'ont rien à défendre hormis La Poste. En termes de retraite, de salaire, de gratuité, ils n'ont guère d'acquis spécifiques - la paye n'a rien de mirobolant. Donc la motivation du postier, c'est sa boîte »

Jean-Paul Bailly in « Ceux d'en Haut » de Hervé Hamon - Edition Seuil

## Affaire Tibi

Extrait du communiqué de soutien de la CNT-PTT Centre :

« Camarades, Notre syndicat, et plus largement notre fédération, tiennent à témoigner leur soutien à Pascal Routy, votre secrétaire départemental, à l'heure où la direction de La Poste de Touraine Berry tente de le poursuivre devant les tribunaux au mépris de la plus simple acception de l'expression d'un syndicalisme libre...

On peut se demander ce qui pousse nos dirigeants à gaspiller des milliers d'euros, dans des procès perdus d'avance. On imagine que les dirigeants de la Poste, destructeurs d'emploi, activistes de la productivité à tout prix, saboteurs du service public, délinquants au regard du droit du travail et du droit syndical, auteurs de violences morales à l'égard de tous nos collègues suicidés, pensent intimider ceux qui ont encore choisi la voie de la résistance.

Nous savons qu'ils ont perdu d'avance. Nous pensons qu'il faut, avec vous, leur faire savoir.

Les mauvais jours finiront... »

## La « pause méridienne »

Elle permet à La Poste de récupérer 20 minutes par tournée. Elle est de 45 minutes non payées et est à prendre également le samedi. Les conditions d'hygiène de prise de cette pause sont plus qu'insatisfaisantes. Le facteur ou la factrice doit pouvoir vaquer librement à ses occupations durant la méridienne. Comment font-ils ? Ils ferment le véhicule de La Poste à clé et vont se promener en mangeant un sandwich transporté depuis le matin dans des conditions de températures très aléatoires et cela, au vent des quatre saisons ! Pour les toilettes, quelles sont les solutions préconisées ? Dans les bois ? Ou à la DOTC?? L'employeur a des obligations en matière de santé, d'hygiène, de sécurité, mais aussi de dignité...